



## Notice d'utilisation des « Bons Formations »

Quelles formations sont éligibles aux « bons formation » ?

Module U9	Module U11
Module U13	Module U15
Module U17-U19	Module Seniors
Module Projet Associatif	Module Projet Sportif et Educatif
Module Santé	Module Sécurité
Module Arbitrage	Module Animatrice Fédérale
Module Gardien de But Découverte	Module Gardien de But Perfectionnement
Module Futsal Découverte	Module Futsal Perfectionnement
Module Beach Soccer Découverte	Module Beach Soccer Perfectionnement
Module U7	Module Football Urbain
Module Football Urbain	Module Préparation Athlétique

A quoi vérifie-t-on l'éligibilité d'un bon ?

- La présence du stagiaire à la formation
- Le numéro de licence dûment rempli
- La signature du stagiaire ou du club en bas du bon